

Mauguio, le 17 mars 2020

**Objet : Gestion de l'épidémie de coronavirus**

Monsieur le Ministre,

L'heure est grave, nous sommes en guerre comme l'a souligné le Président de la République qui a appelé à la mobilisation générale.

Il ne peut y avoir de combat et de mobilisation générale sans moyens. Or aujourd'hui nous sommes totalement désarmés.

Nous devons impérativement et de toute urgence être dotés du matériel de protection adapté en quantité nécessaire pour faire face à la pandémie dans les jours et les semaines qui viennent. Les infirmières libérales que je représente doivent non seulement être considérées mais surtout protégées. A l'heure actuelle, force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas.

Je vous rappelle que nous prenons en charge, dans notre exercice libéral, 1 million de patients par jour sur l'ensemble du territoire national. Notre technicité, notre savoir-faire sont précieux et même vitaux en ces temps de pandémie. Nous avons permis dans l'Histoire de juguler diverses épidémies et pandémies grâce à notre professionnalisme et nos bonnes pratiques.

Les patients hospitalisés dans les services de réanimation ou de maladies infectieuses sont légitimement soumis à des conditions drastiques d'hygiène. Au domicile, comme vous le savez, il n'en va pas de même. Sans le matériel indispensable, nous sommes non seulement mis en danger mais notre action est délétère bien sûr pour nous mais aussi pour nos patients, pour nos familles, pour nos proches. Je l'affirme solennellement, le dernier maillon de la chaîne de soins que nous sommes en risque d'imploser et si tel est le cas, les conséquences sanitaires seront désastreuses.

Les infirmières et infirmiers libéraux qui constituent un maillage très dense avec 120 000 professionnels sur le territoire, ne peuvent être totalement sereins si l'État ne fait pas montre lui aussi d'engagement et joue son rôle en terme de protection.

Nos journées de travail qui étaient déjà chargées, sont devenues extrêmement lourdes, au bord du point de rupture, tant notre rôle en termes de protection, de pédagogie et de réassurance sont importants et je dirais même vitaux. Je n'évoquerais pas les conditions de tensions psychologiques dans lesquelles nous exerçons et souvent dans le dénuement en matière d'équipements de protection.

J'ajoute que nous sommes bien souvent désormais les seuls intervenants à domicile car les patients ne souhaitent plus l'intervention des aides à domicile et que nombre de kinésithérapeutes et autres professionnels de santé se sont mis en retrait.

Aussi, il est impossible pour nous de mener de front ce combat et d'appliquer un strict respect de l'ensemble des obligations administratives qui nous incombent, notamment au regard de l'Assurance Maladie.

J'apprends ce jour avec stupeur et un certain écœurement que des procédures d'indus sont diligentées avec zèle dans la Région Grand Est alors qu'il ne s'agit pas de fraude mais de manque de pièces et autres prétendues irrégularités sur des dossiers souvent anciens. Des délais de 15 jours sont appliqués pour fournir une réponse circonstanciée. Les professionnels sont donc mobilisés par ces tracasseries totalement déplacées en ces temps-ci et ne peuvent travailler de manière efficiente.

J'apprends également avec consternation qu'une infirmière libérale, pour ne citer qu'un cas, a été verbalisée aujourd'hui à hauteur de 135 euros pour stationnement gênant.

Les pouvoirs publics ne peuvent à la fois nous demander des sacrifices et même peut-être le sacrifice ultime et verbaliser à outrance ou encore mener des procédures contentieuses qui sont un travail de sape inadmissible et incompréhensible dans le contexte actuel. J'en appelle donc à votre intervention afin que les services de l'Etat fassent preuve du bon sens nécessaire. L'heure est grave, nous sommes en effet en guerre, non pas contre les personnels soignants mais contre le coronavirus. L'heure n'est pas aux tracasseries et aux procédures contentieuses.

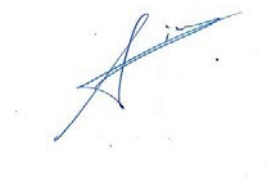
Je sollicite enfin au plus tôt un report de la mise en œuvre du BSI et le prolongement du fonctionnement préexistant à l'avenant n°6 afin que les basculements à venir puissent être réalisés hors situation exceptionnelle.

Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous porterez à ces éléments qui appellent des réponses urgentes et proportionnées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Ghislaine SICRE**

**Présidente de Convergence Infirmière**



**M. Olivier VERAN**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**14, avenue Duquesne**  
**75700 PARIS**